COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LANDRAIS
SEANCE DU 29 JUIN 2020

Le Conseil Municipal de la Commune de LANDRAIS, dûment Convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes(*en raison des mesures sanitaires dues au Covid 19),* sous la Présidence de Madame GRASSO Christelle, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 juin 2020

Présents : MM. BETHOULE S. CHARRON E. DAHERON J. FERCHAUD JC. GRASSO C.GRELET C. GRELET M. MARCHAIS O. MOINARD P. PINAUD L.SAMME E. STENGER C.TURGNE F. VALETTE M.
Absent excusé : MM. GABET C. (1 pouvoir à Mme C. GRASSO)

Le compte rendu de la précédente réunion ayant été approuvé à l'unanimité, madame le Maire déclare la séance ouverte.
Madame Manuella VALETTE a été nommée secrétaire de séance

ORDRE DU JOUR : session ordinaire

Autorisation permanente des poursuites accordée au comptable public

Intégration du chemin rural sis le bourg dans l'inventaire communal

Délégation au Maire : fixation du montant maximum autorisé pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie

Virement de crédit pour achat matériel informatique

Proposition de 24 noms pour nomination de 12 membres pour la CCID (Commission communale des Impots Directs).

Destination de la parcelle B 782

Informations et questions diverses

AUTORISATION PERMANENTE DES POURSUITES ACCORDEE AU COMPTABLE PUBLIC ET DETERMINATION DES SEUILS DE POURSUITES

Vu le code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles R 1617-4, L 1615-5 et R 2342-4,
Vu le décret n°2009-125 du 3 février 2009 relatif à l'autorisation préalable des poursuites pour le recouvrement des produits locaux,
Vu la nécessité pour la collectivité de délivrer une telle autorisation permettant au comptable de poursuivre les redevables pour obtenir le recouvrement des créances locales,

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de donner au comptable une autorisation permanente de poursuites pour la mise e œuvre d'oppositions à tiers détendeur et de saisies.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- De donner au comptable une autorisation permanente de poursuites pour la mise en œuvre de saisie à tiers détenteur et de saisies ventes
- De fixer le seuil d'émission des titres de recettes et les seuils d'engagement de poursuites effectuées par le receveur municipal à :

- Saisie vente : 500 €
- Ouverture forcée des portes : 1 500 €
- Ventes : 1 500 €

INSCRIPTION A L'INVENTAIRE COMMUNAL DU CHEMIN RURAL AVEC ACCES PAR LA RUE DU LOGIS

Monsieur BETHOULE Sébastien, concerné ne prend pas part au vote

Lors de sa séance du 9 décembre 2019, le Conseil Municipal a décidé l'aliénation du chemin rural, sis le Bourg avec accès par la rue du Logis à Landrais au profit des riverains après désaffectation dudit chemin et enquête publique.

Ce chemin rural (219 m²), dit « passage de brouette » non utilisé depuis des décennies n'a pas fait l'objet d'une inscription à l'inventaire communal.
Afin de pouvoir finaliser la vente de ce chemin, il faut l'inscrire à l'actif communal.

Après avoir entendu les explications de Madame le Maire, le Conseil Municipal :

- Décide de constater le chemin rural à l'actif de la commune, n° d'inventaire **277** pour une valeur de 1 533 €
- Autorise Madame le Maire à effectuer les démarches nécessaires et à passer les écritures d'ordres qui s'imposent, soit : 1 mandat au 2112 : 1 533 €
  1 titre au 1021 : 1 533 €

DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE : FIXATION DU MONTANT MAXIMUM AUTORISE POUR L'OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE

Madame le maire rappelle aux conseillers que lors de la séance du conseil municipal en date du 2 juin, le conseil municipal lui a consenti au vu de l'article L 2122-22 du CGCT des délégations pour la durée de son mandat.
Parmi ces délégations, celle de pouvoir réaliser les lignes de trésorerie.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal autorise madame le maire à pouvoir contracter, si besoin, des lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum fixé à 50 000 € par ligne.

DECISION MODIFICATIVE N°1 : ACHAT MATERIEL INFOMATIQUE

Madame le Maire explique aux conseillers qu'il a été prévu au budget primitif 2020 l'opération 1066 pour le renouvellement du matériel informatique au secrétariat pour un montant de 3 000 €.
Suite au renouvellement du conseil municipal et afin d'adapter l'organisation de travail des élus, des devis complémentaires ont été réalisés par SOLURIS pour l'acquisition d'un ordinateur portable, l'installation de logiciels et d'adresses mail.
Les crédits prévus étant insuffisants, il est donc nécessaire de procéder à une décision modificative comme suit:

Dépenses de fonctionnement au 022 :	- 1 500 €
au 023 :	1 500 €
Dépenses d'investissement opération 1066 au 2183	1 500 €
Recettes investissement au 021 :	1 500 €

Le conseil municipal après avoir entendu ces explications et à l'unanimité approuve cette décision modificative et autorise Madame le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS : PROPOSITION D'UNE LISTE DE NOMS

Madame le Maire rappelle que conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune. Cette commission est composée du Maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission, de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants pour les communes de moins de 2000 habitants. La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Il est demandé au conseil municipal d'établir une liste de 24 personnes remplissant les conditions pour siéger à cette commission, monsieur le directeur départemental des finances publiques en désignera 12.

Liste proposée par le Conseil Municipal :

Mme AYMOND Chantal née le 22/06/1955 domiciliée 6 rue du Petit Breuil 17290 LANDRAIS

M. BABAUD Robert né le 16/04/1943 domicilié 29 rue du Breuil St Jean 17290 LANDRAIS

Mme BLANCHARD Catherine née le 01/07/1961 domiciliée 11 rue du Logis 17290 LANDRAIS

M. CAILLON François né le 03/03/1948 domicilié 1 rue du Pré-Trénai Les Granges 17290 LANDRAIS

M. CHARRON Benoît né le 14/05/1982 domicilié 2 chemin rural Fondouce 17290 LANDRAIS

Mme CHERENSAC Catherine née le 15/08/1957 domiciliée rue de la Garenne 17290 LANDRAIS

Mme DAHERON Josiane née le 15/04/1953 domiciliée 4 rue de Bel Air Les Egaux 17290 LANDRAIS

Mme DARLET Roselyne née le 25/04/1956 domiciliée 16 rue du Breuil St Jean 17290 LANDRAIS

M. DAVIET Michel né le 25/08/1949 domicilié 2 rue des Bois Les Egaux 17290 LANDRAIS

Mme DESRAY Martine née le 14/08/1953 domiciliée 23 rue des Ouchettes 17290 LANDRAIS

M. GABET Cédric né le 02/07/1972 domicilié 20 rue de la Garenne les Egaux 17290 LANDRAIS

M. GRELET Martine née le 28/02/1970 domiciliée 18 rue des Peupliers Chaban 17290 LANDRAIS

Mme GUITTONNEAU Lilianne née le 18/08/1952 domiciliée 6 rue du Pré Trénai Les Granges 17290 LANDRAIS

M.MARCHAIS Olivier né 09/01/1967 domicilié 1 rue du Pré-Trénai Le Gué-Charreau 17290 LANDRAIS

M. MOINARD Philippe né le 06/06/1972 domicilié 25 rue du Breuil St Jean 17290 LANDRAIS

M. PINAUD Jacques né le 12/07/1948 domicilié 1 rue du Château Chaban 17290 LANDRAIS

M. PINAUD Laurent né le 17/05/1971 domicilié 2 rue des Peupliers Chaban 17290 LANDRAIS

Mme PONCE Colette née le 16/05/1961 domiciliée 5 rue du Logis 17290 LANDRAIS

M. RABILLARD Joël né le 03/06/1946 domicilié rue 03A rue du Breuil St Jean 17290 LANDRAIS

Mme SABOURIN Brigitte née le 13/10/1955 domiciliée 5 rue de Beauregard Le Gué-Charreau 17290 LANDRAIS

M. SICARD Victor né le 20/07/1987 domicilié 25 rue des 2 Moulins 17290 LANDRAIS

Mme STENGER Catherine née 25/04/1972 domiciliée 3 Impasse des Abreuvoirs St Gilles 17290 LANDRAIS

M. TURGNE Fabrice né le 08/07/1971 domicilié 3 Impasse des Abreuvoirs St Gilles 17290 LANDRAIS

RENOUVELLEMENT DE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX COMMUNAUX A L'ASSOCIATION « Ecole NEA »

Par délibération en date du 08 juillet 2019, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à signer une convention de mise à disposition des locaux communaux avec l'association LEVE, école NEA du 2 septembre 2019 au 26 juin 2020.

L'Association ayant réitéré sa demande de mise à disposition des locaux, le conseil municipal autorise Madame le Maire à établir une nouvelle convention de mise à disposition des locaux communaux qui précisera toutes les conditions d'occupation des lieux à savoir notamment

- la mise à disposition des locaux (105 m²) et d'une partie du site du 1er Juillet 2020 au 30 juin 2021 ainsi que le détail des locaux loués (Bâtiment sur Aire Naturelle de Loisirs, le Pré Maréchat)
- le versement d'une redevance mensuelle de 550 € payable d'avance
- la commune se réserve le droit de demander au bénéficiaire de quitter les lieux sans délais en cas de non-paiement
- Les conditions de reconduction éventuelle de la présente convention
- Lors de la prise des lieux comme à son expiration, il sera procédé à un état des lieux.

Mme le maire précise que les locaux seront occupés pour la période estivale par des groupes et des animations et séjours « apprenants » seront organisés par l'association LEVE.

DESTINATION DE LA PARCELLE B 782

Monsieur Philippe MOINARD, concerné ne prend pas part aux débats

Madame le Maire informe les conseillers qu'elle a reçu monsieur Philippe MOINARD en présence des Adjoints, madame STENGER Catherine et monsieur GABET Cédric au sujet de la parcelle cadastrée B 782 pour une contenance de 11a50 sise le Fief de Péré.

Cette parcelle est entourée de parcelles cultivées et appartenant à monsieur MOINARD. Non entretenue depuis 2 ans, elle crée, selon lui des nuisances sur les parcelles voisines (présence de chardons et de lapins) monsieur MOINARD a pris l'initiative de l'entretenir et de l'exploiter. Afin d'obtenir une unité foncière, il demande, soit l'établissement d'un bail en fermage, soit l'acheter où procéder à un échange avec une parcelle lui appartenant.

Madame le maire demande aux conseillers de réfléchir à ces propositions ou à l'utilisation qui pourrait être faite de cette parcelle et propose de recevoir avec ses adjoints monsieur MOINARD et Monsieur MENANT, ancien Maire, en vue de partager sur la situation.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire informe les conseillers

- qu'ils devront se réunir impérativement le vendredi 10 juillet pour la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue du renouvellement de la série n°2 du Sénat du 27 septembre 2020.

  A la suite de cette réunion, les membres du SIVOS resteront pour faire le point sur le fonctionnement et la gestion du SIVOS.

- Que le questionnaire à l'attention des landraisiens est prêt à être distribué avec un courrier d'accompagnement. La distribution sera assurée par les conseillers.
- Que la divagation des animaux est interdite, que s' il est signalé un animal errant sur la voie publique, prévenir la mairie ou Mme le Maire et surtout signaler si on a identifié le propriétaire entretemps. (centraliser les appels)

- **Travaux en cours, devis** :

  - Changement du ballon eau chaude salle des fêtes (1500€ TTC max)
  - Réparation du broyeur (1800€ TTC maximum),
  - Réparation de la plaque de l'Eglise : devis estimé 1600€ TTC environ, les travaux seront réalisés par les employés communaux
  - Les travaux de réfection de la rue Jacques de Culant et St Gilles sont programmés pour septembre 2020,
  - Problème de voirie rue de La Devise, réparation à plusieurs reprises du coin de trottoir et du caniveau à l'angle de la rue du Breuil St Jean suite au passage de camion et gros engins et de l'étroitesse de la voie obstruée par des véhicules en stationnement gênants
  - En attente de décision Groupama et ALLEZ, toujours pour la rue de la Devise qui est en train de s'affaisser (problème suite aux travaux d'enfouissement de réseaux)
  - Intervention dimanche 28 juin au niveau du petit pont situé à l'étang pour mise en sécurité de la rambarde qui s'est désolidarisée du pont. A prévoir un état des lieux de toutes les passerelles.
  - Prévoir la mise en place d'une signalisation à l'étang précisant que la baignade est aux risques et périls de chacun.

La Commission sécurité de la salle des fêtes a eu lieu le 24 juin 2020 et devrait recevoir un avis favorable ; seulement 2 points à améliorer (groom de la pièce derrière la scène et la petite salle + réparation du four et des plaques électriques dans l'office traiteur).

Le Landraisien : madame le Maire a rencontré Mme GASCOIN afin de faire le point sur le commerce, et de connaître ses projets pour redynamiser le commerce. Elle lui a demandé de se mettre en conformité avec Bail, (à savoir l'ouverture de l'épicerie) lui a rappelé la règlementation sur les nuisances (odeurs de cuisine, bruits, …) l'utilisation de la terrasse et le contrôle de ses installations. Une visite sur place va être organisée pour faire le point.

Monsieur Philippe MOINARD informe les conseillers que la mise en route des 2 éoliennes créée des nuisances au niveau des Granges et que certains riverains se plaignent. Madame le maire va contacter la société qui a installé les éoliennes.

Monsieur Fabrice TURGNE signale que 3 peupliers sont à enlever près de l'étang et qu'il va profiter de la présence d'une entreprise sur place pour leur demander d'intervenir.

Monsieur Jean-Charles FERCHAUD : propose en l'absence de manifestation du 14 juillet due au Covid 19 d'organiser un lancer de balles de peinture sur des grandes toiles à disposition des landraisiens qui pourraient être ensuite exposées dans la salle des fêtes. Mme le Maire demande aux conseillers intéressés par cette initiative d'y réfléchir assez vite compte tenu du peu de temps avant le 14 juillet et pour que l'on puisse informer les landraisiens.

Monsieur Olivier MARCHAIS : fait remarquer qu'il constate des problèmes de réception de téléphone sur le réseau orange depuis l'installation des nouvelles antennes.

Sans autre question ou information, la séance est levée à 22h45.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour copie conforme,

Les conseillers,

le Maire,
Mme Christelle GRASSO